
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 18 octobre 2022, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 12 octobre 2022, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, DE CARRION Alain, PÉDRINI Léo, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEPAEUW Didier, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, GIBSON Pierre-Emmanuel, HENNEBELLE Dominique, LECLERCQ Odile, MANNESSIEZ Danielle, MEYFROIDT Sylvie, MULLET Rosemonde, , OGIEZ Gérard (à partir de la question 5) , SELIN Pierre, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOUVART Guy, CANLERS Guy, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, DUBY Sophie, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François Gérard (à partir de la question 14) LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MAESELE Fabrice, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PICQUE Arnaud, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS :

GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DAGBERT Julien donne procuration à BOSSART Steve, IDZIAK Ludovic donne procuration à EDOUARD Eric, DRUMÉZ Philippe donne procuration à DEROUBAIX Hervé, OGIEZ Gérard donne procuration à MEYFROIDT Sylvie (jusqu'à la question 4), BARROIS Alain donne procuration à DEFEBVIN Freddy, BERTIER Jacky donne procuration à PÉDRINI Léo, FLAHAUT Jacques donne procuration à PICQUE Arnaud, FLAJOLET André donne procuration à HENNEBELLE André, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice(jusqu'à la question 13) , MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKÉ Jean-Marie, OPIGEZ Dorothee donne procuration à PRUVOST Marcel, PAJOT Ludovic donne procuration à MAESELE Fabrice, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BERRIER Philibert, SOUILLIART Virginie, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, LEFEBVRE Nadine, BECUWE Pierre, BRAND Hervé, CASTELL Jean-François, CLAIRET Dany, CLEMENT Jean-Pierre, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, DUPONT Yves, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Jacques, HOCQ René, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, PREVOST Denis, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno

Monsieur DEMULIER Jérôme est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
18 octobre 2022

MOBILITE DURABLE

CREATION OU AMENAGEMENT ET GESTION DES VOIRIES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE – TRANSPORT COLLECTIF EN SITE PROPRE – INCORPORATION DES VOIRIES COMMUNALES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Par délibération du 14 février 2018, le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire concernant notamment la compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement communautaire ».

En application de l'article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le territoire étant couvert par un Plan de Déplacements Urbains, les voiries support d'un réseau de Transport Collectif en Site Propre deviennent automatiquement et obligatoirement d'intérêt communautaire. Au titre des lignes de Bus à Haut Niveau de Service portées par le Syndicat Mixte Artois Mobilités, la Bulle 2, reliant Beuvry à Houdain et Barlin et traversant onze communes, est concernée par cette disposition (car à plus de 50 % en site propre).

L'ensemble des voiries communales support de cette ligne deviennent donc d'intérêt communautaire et il convient d'en préciser le périmètre précis.

Après concertation avec la totalité des communes concernées par le tracé du BHNS – Bulle 2, il est proposé d'incorporer dans la voirie d'intérêt communautaire de fil d'eau à fil d'eau les sections suivantes, dans les limites détaillées dans l'annexe jointe à la présente :

Beuvry	- rue Nationale - rue de Lens
Béthune	- rue de l'Université - rue Massenet - avenue Mendès-France - rue Lebas - rue de Coubertin - rue du Train de Loos - rue de Hollande - rue des Etats-Unis - rue du Mont-Liébaud - avenue de Rome - avenue de Paris - avenue de Budapest
Fouquières-	- avenue des anciens combattants

Les-Béthune	
Bruay-La-Buissière	- rue des Festeux - rue de Bourgogne - rue Alfred Leroy
Houdain	- rue du Général Gallieni - place de la Somme - avenue du Maréchal Foch - place de la Marne
Barlin	- rue d'Hermery - rue d'Houdain - rue Jean Jaurès - rue Roger Salengro - rue Ferrer - rue du Docteur Capiaux

Les communes de Gosnay, Hesdigneul-les-Béthune, Haillicourt, Ruitz et Verquigneul ne sont pas concernées par ce transfert car le BHNS – Bulle 2 - n'y emprunte pas de voirie communale (voie bus créée ex-nihilo, voirie déjà communautaire ou voirie départementale).

Ce transfert de compétence donnera lieu à transfert de charges des communes concernées au profit de l'Agglomération dont le montant sera évalué par la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT).

Après avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 03 octobre 2022, il est proposé à l'Assemblée d'approuver l'incorporation des voiries communales support de la ligne Bulle 2 du BHNS dans le domaine public communautaire, dans le périmètre et les conditions ainsi définis tels que ci-annexé. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président,
Le Bureau communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE l'incorporation des voiries communales de fil d'eau à fil d'eau support de la ligne Bulle 2 du BHNS dans le domaine public communautaire dans le périmètre et les conditions ci-dessus définis et tels que ci-annexés.

PRECISE que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **20 OCT. 2022**

Et de la publication le : **20 OCT. 2022**
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



CHRÉTIEN Bruno



CHRÉTIEN Bruno



Commune : **Beuvry**

Délimitation : de fil d'eau à fil d'eau, chaussée roulante

Voies concernées : rue de Lens, rue Nationale

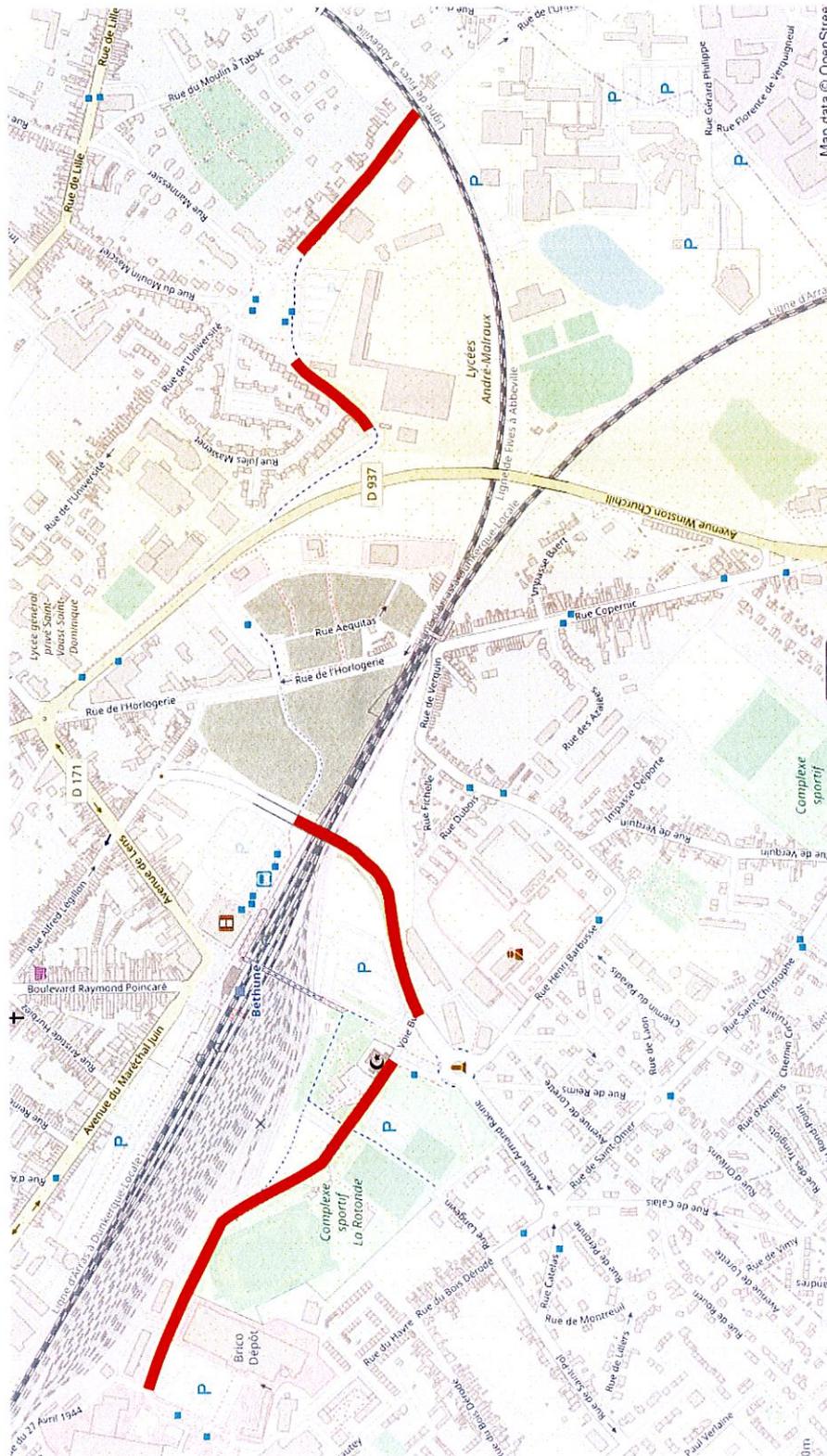




Commune : **Béthune**

Délimitation : de fil d'eau à fil d'eau, chaussée roulante

Voies concernées : rue de l'Université, rue Massenet, avenue Mendès-France, rue Lebas

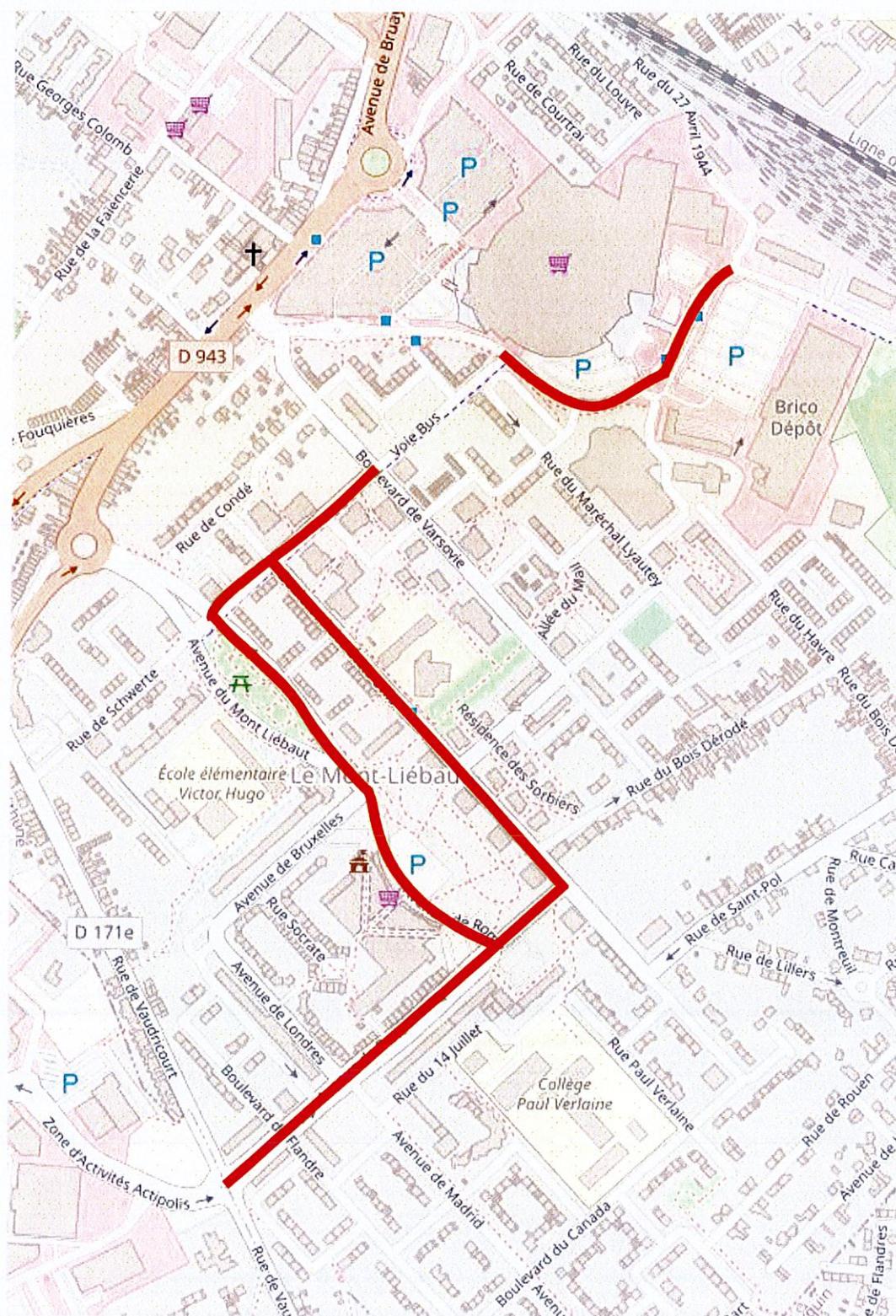




Commune : **Béthune**

Délimitation : de fil d'eau à fil d'eau, chaussée roulante

Voiries concernées : rue de Coubertin, rue du Train de Loos, Rue de Hollande, rue des Etats-Unis, rue du Mont-Liébaud, avenue de Rome, avenue de Paris, avenue de Budapest

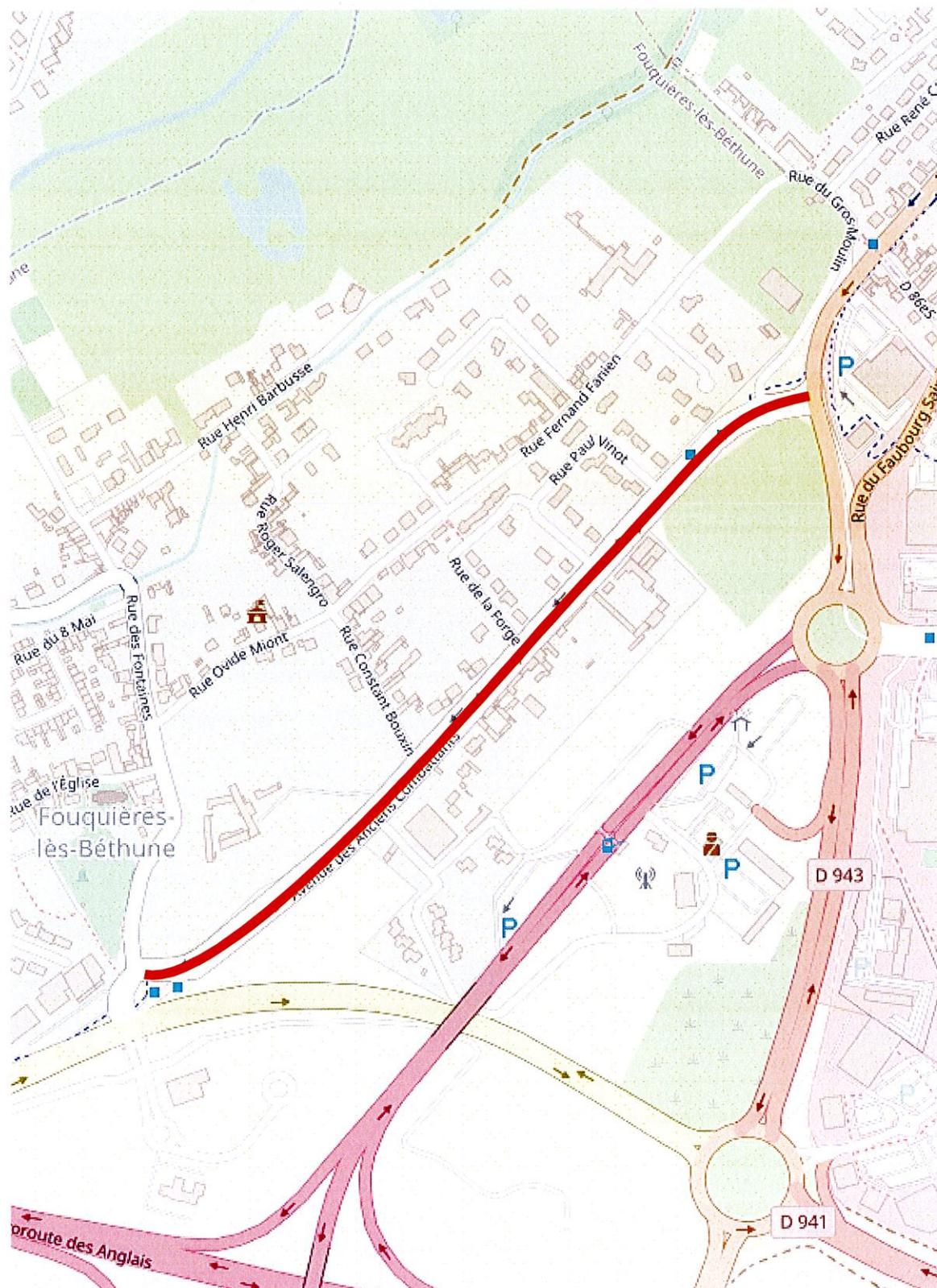




Commune : **Fouquières-lez-Béthune**

Délimitation : de fil d'eau à fil d'eau, chaussée roulante

Voies concernées : avenue des Anciens Combattants

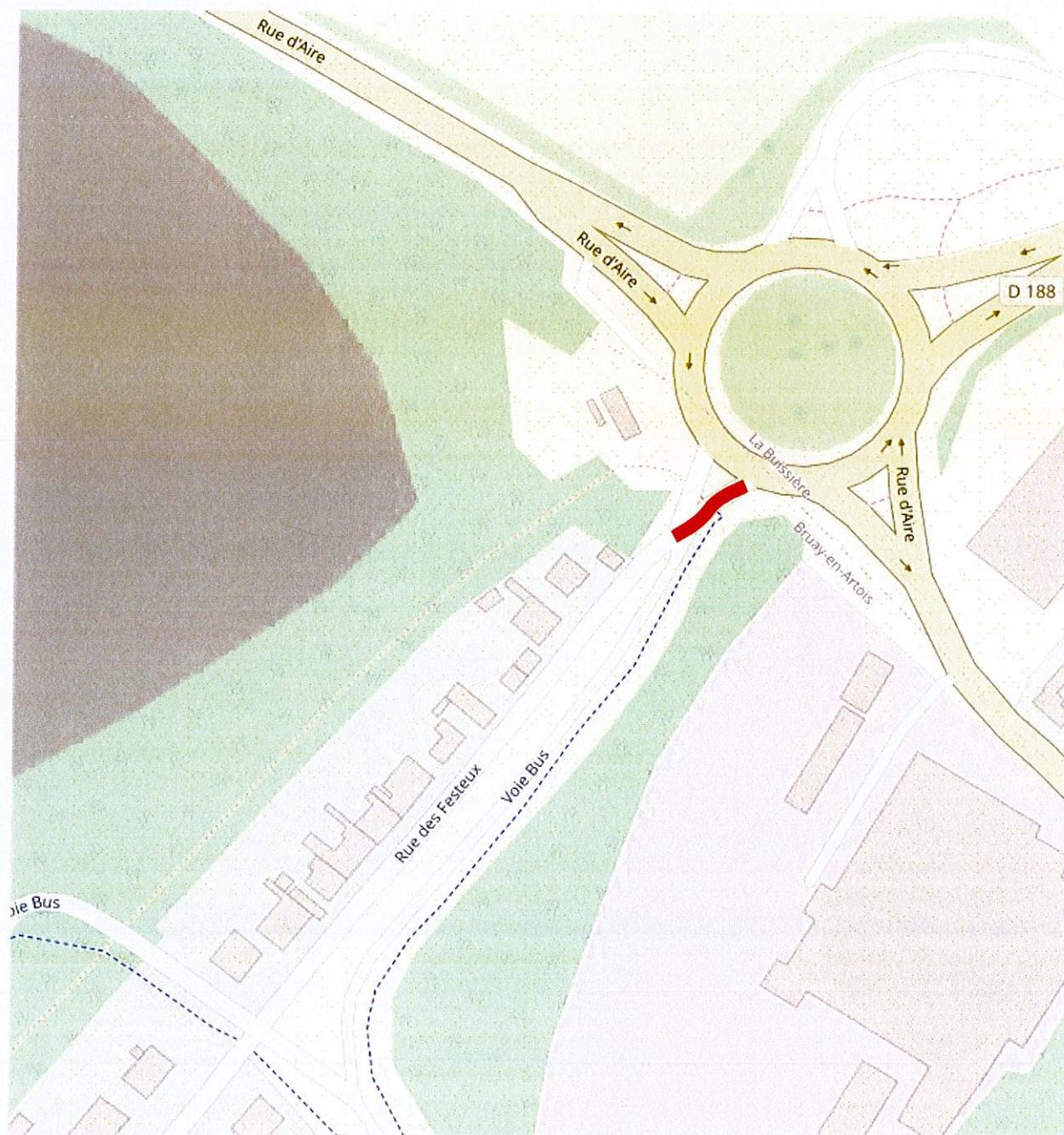




Commune : **Bruay-la-Buissière**

Délimitation : de fil d'eau à fil d'eau, chaussée roulante

Voies concernées : rue des Festeux

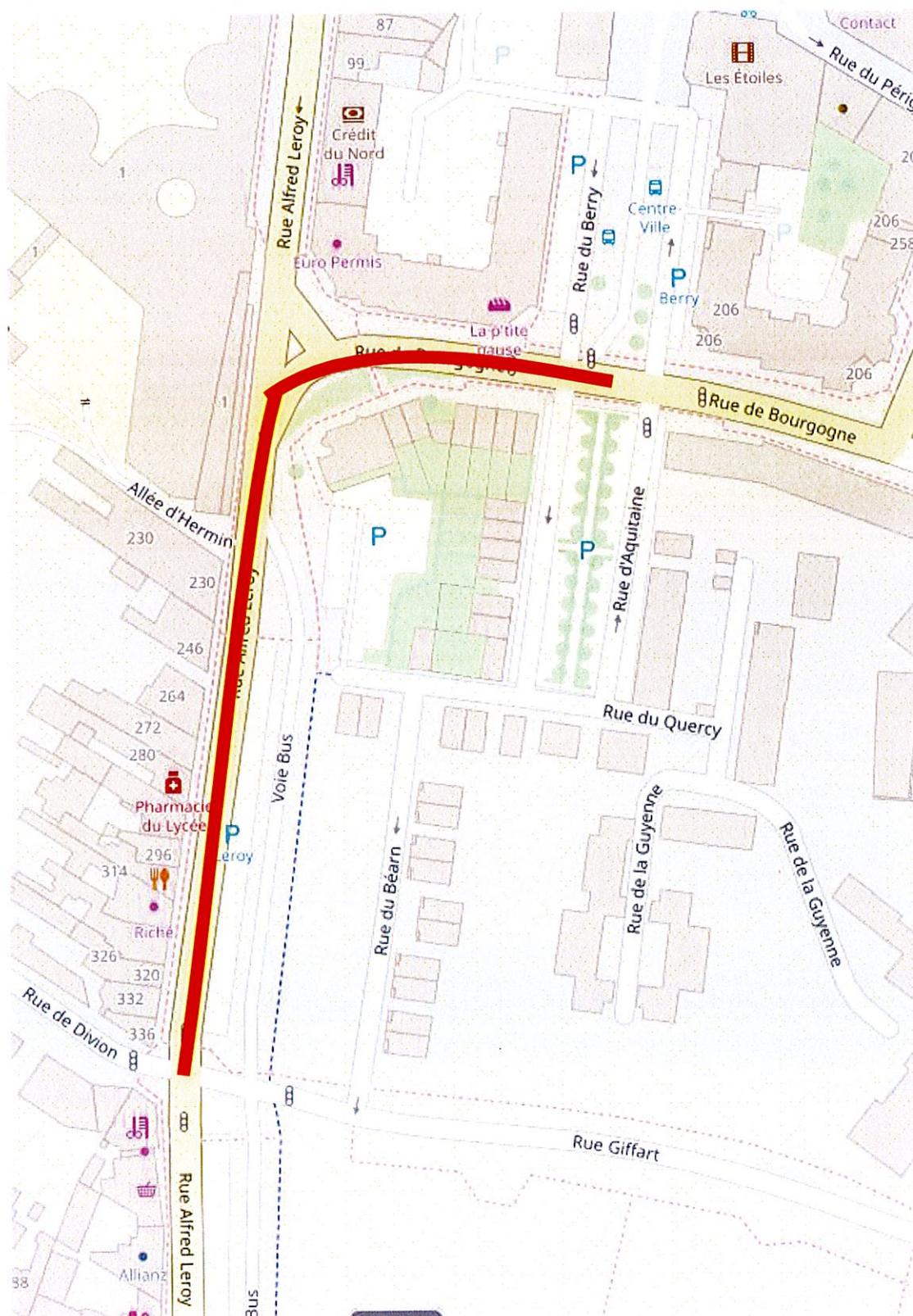




Commune : **Bruay-la-Buissière**

Délimitation : de fil d'eau à fil d'eau, chaussée roulante

Voies concernées : rue de Bourgogne, rue Leroy





Commune : **Houdain**

Délimitation : de fil d'eau à fil d'eau, chaussée roulante

Voies concernées : rue Gallieni, Place de la Somme, avenue Foch, Place de la Marne





Commune : **Barlin**

Délimitation : de fil d'eau à fil d'eau, chaussée roulante

Voies concernées : rue d'Hermany, rue d'Houdain, rue Jaurès, rue Salengro, rue Ferrer, rue Capiaux

